



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question au Gouvernement n° 1728

Texte de la question

RYTHMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Franck Reynier, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Franck Reynier. Tout d'abord, au nom du groupe UDI, je veux à mon tour saluer la mémoire de Dominique Baudis. Je veux ensuite adresser à Jean-Louis Borloo nos souhaits de prompt rétablissement et lui dire toute notre amitié (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI, UMP et RRD ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SRC et écologiste*) et aussi souhaiter à Philippe Vigier, le nouveau président du groupe UDI à l'Assemblée nationale, pleine réussite dans la poursuite de l'action impulsée par Jean-Louis Borloo. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe SRC.*)

Monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration de politique générale la semaine dernière, vous avez déclaré qu'un assouplissement du cadre des rythmes scolaires était à prévoir. Vous reconnaissez aussi, à travers cette annonce pleine de lucidité, que cette réforme a provoqué de véritables troubles dans nos territoires, chez les enseignants, chez les agents territoriaux et chez les parents d'élèves. En l'espace de vingt mois, d'une idée plutôt consensuelle, d'un relatif accord sur la nécessité de réformer les rythmes scolaires et d'organiser l'enseignement des savoirs de base sur les matinées, nous sommes passés à un rejet massif.

M. Michel Vergnier. Pour des raisons politiques !

M. Franck Reynier. Après un passage en force, vous avez mis en place la concertation *a posteriori*. Ce n'est pas une bonne méthode. Monsieur le Premier ministre, pour nos enfants, l'organisation de l'enseignement est une chose bien trop importante pour être gérée de la sorte.

En outre, cette réforme a de fortes répercussions sur toutes les communes : les grandes villes, les intercommunalités, les villes moyennes, les petites communes, particulièrement les plus rurales. Elle a un impact financier sur les budgets communaux mais aussi un impact humain, puisqu'il faut prévoir les ressources humaines nécessaires, qui sont sous la responsabilité des communes.

Monsieur le Premier ministre, vous devez faire confiance aux maires, aux élus locaux, faire confiance à leur bon sens. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe UMP.*) La rentrée de septembre 2014 arrive à grands pas. Donnez du temps à tous les acteurs de cette réforme pour trouver une solution plus consensuelle ! Monsieur le Premier ministre, repoussez la mise en œuvre de votre réforme des rythmes scolaires ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI et plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Franck Gilard. Recyclez-le au PS !

M. Benoît Hamon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, je reviens en quelques mots sur les objectifs de cette réforme. Je veux redire qu'elle avait fait consensus dans un rapport issu d'une mission d'information parlementaire...

M. Damien Abad. Non, pas comme ça !

M. Benoît Hamon, ministre. ...lorsque la commission des affaires culturelles et de l'éducation était présidée par Mme Tabarot. À l'époque, M. Breton et M. Durand étaient favorables à un passage à la semaine de neuf demi-journées, c'est-à-dire à la remise en cause de la semaine de quatre jours.

M. Damien Abad. Avec des conditions !

M. Benoît Hamon, ministre. Le constat, dans le primaire, était le suivant : nous ne parvenons pas à lutter efficacement contre l'échec en fin de CM2. À bien des égards, le destin scolaire de beaucoup d'enfants se joue trop tôt, dès le primaire.

Plusieurs députés du groupe UMP . Rien à voir !

M. Benoît Hamon, ministre. L'école ne parvient plus à lutter comme auparavant contre les inégalités sociales. À partir de ce constat, nous avons construit une réponse : la nécessité de concentrer les temps d'apprentissage dans les moments, les heures où les enfants sont les plus disponibles et disposés à apprendre.

Plusieurs députés du groupe UMP . C'est faux !

M. Benoît Hamon, ministre. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en œuvre cette réforme, qui s'appliquera bien, comme l'a dit le Premier ministre, à la rentrée 2014. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Cependant, nous avons constaté comme vous, et en toute bonne foi, que des difficultés existaient. (« Ah ! » sur les bancs des groupes UMP et UDI.) Ce serait du déni que de ne pas les prendre en compte ! Le Premier ministre s'est donc engagé à ce que la mise en œuvre de cette réforme fasse l'objet d'ajustements. Je lui ferai des propositions sous une dizaine de jours, à partir de la concertation que j'ai commencée avec les organisations d'enseignants, avec les parents d'élèves et avec les élus.

Un député du groupe UMP . Libre choix !

M. Jean-François Lamour. Quel rétropédalage !

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. Benoît Hamon, ministre. Je n'entends pas enfermer cette réforme dans un cadre théorique ou dans un cadre réglementaire trop strict. Là où il existe des expérimentations qui servent le même objectif, la réussite de tous les élèves, nous adapterons le cadre réglementaire. Ce n'est pas le cadre réglementaire qui obligera à écarter les expérimentations, mais les expérimentations qui seront prises en compte par le futur cadre réglementaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1728

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 avril 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 avril 2014](#)